

OUTIL D'INFORMATION DESTINÉ AUX GESTIONNAIRES DU MILIEU PUBLIC :
INTÉGRATION DES PROFESSIONNELS DE LA PHYSIOTHÉRAPIE EN MILIEUX DE SOINS DE LONGUE
DURÉE DURANT LA CRISE DE LA COVID-19

Les professionnels de la physiothérapie (physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique) peuvent apporter leur soutien au personnel soignant dans les CHSLD, RI, RPA et autres milieux de vie durant cette crise humanitaire sans précédent. Voici quelques exemples des compétences et du savoir-faire de ce groupe de professionnels de la santé dans ce contexte:

- Évaluer le niveau d'autonomie aux transferts et aux déplacements de l'utilisateur;
- Mettre en place des mesures pour la prévention des chutes;
- Établir des programmes de prévention des plaies de lit;
- Guider le personnel soignant dans les manœuvres sécuritaires de mobilisations au lit;
- Établir des programmes de prévention du déconditionnement physique et/ou cardio-respiratoire;
- Aider à la prise des signes vitaux (tension artérielle, saturation, fréquence cardiaque, nombre de respiration par minute);
- Ajuster l'oxygénation selon les prescriptions médicales;
- Évaluer ou participer à la mise en place de mesures de contention;
- Mesure exceptionnelle durant l'urgence sanitaire : Procéder aux tests de dépistage de la COVID-19 par les physiothérapeutes ayant suivi une formation préalablement;
- Autres : voir le site <https://oppq.qc.ca/la-physiotherapie/>

La physiothérapie englobe deux catégories de professionnels de la santé soit : les **physiothérapeutes** (diplôme de deuxième cycle universitaire) et les **thérapeutes en réadaptation physique** (diplôme d'études collégiales). Leurs pratiques sont encadrées par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ).

Certains de ses actes sont réservés uniquement aux physiothérapeutes (voir règlement 94m : <https://oppq.qc.ca/membres/actualites-et-dossiers/assouplissement-94m-categories-1-2/>)

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter :

info@aqp.quebec

[514 318-9579](tel:5143189579)

Cet outil a été élaboré par l'Association québécoise de la physiothérapie (AQP)